

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et les conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistant également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn et la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, Dominique Poirier.

ABSENCE

Aucun

25-10-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le sujet suivant :

23a) Proposition de service- Réparation d'asphalte- Entrepôt d'abrasif hivernale

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

25-10-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 8 septembre 2025, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

25-10-03

COMPTEΣ À PAYER

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIREΣ PAYÉΣ EN OCTOBRE 2025

Total des salaires : \$ 21 279.61

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6455*	Armand Duhamel & Fils Inc.	Pruche (15x) / pont Blinn	553.61
6456	Atelier et Découpage Bourgea 2014 Inc.	Tracteur	23.92
6457*	L'Avenir & Des Rivières	Annonce-Festival de la tarte aux pommes	147.17

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6458	Avizo Experts – Conseils	Usine T.E.U.	2 040.24
6459	Paul Beaucage	Gazons / septembre	1 029.18
6460	Bell Canada		589.94
6461	BMR Express	Garage – usine – pont	461.74
6462	Uni – select Canada Inc.	F – 550	277.72
6463	Canton de Bedford	Collectes MR août et sept.	15 596.00
6464*	Carrière D M Choquette	Abrasif hiver	3 190.64
6465	CT Copieur	Contrat	414.62
6466	Deragon Ford	F-550 / régulateur de carburant	361.21
6467*	Distribution Marc Chevalier Inc.	Cabanon de balle – patinoire	869.57
6468	Dépanneur chez Ben	Garage – essence	74.50
6469	Dépanneur Stanbridge East		36.70
6470*	Excavation Giroux Inc.	Transport de sable et dalle de béton rés#25-08-06 (10 026.97\$)	11 925.10
6471*	Artelia Canada Inc.	Contrôle qualité et gestion rues Depot , Saxe-Cornell, Academy	35 998.14
6472	Outillage Rioux G.D.B.	Uréthane / pont	12.64
6473*	Luke Girard	Abattage d'arbres au 12 Maple	776.08
6474	Hydro-Québec		2 952.45
6475	Gestim Inc.	Inspectrice	2 276.51
6476*	J.A.Bédoïn Construction LTD	Pelle / feu 105 chemin Gage	1 710.83
6477*	KBC Construction Inc.	Dalle de béton- rés#25-08-07	27 896.38
6478	Librairie Moderne	Biblio	531.77
6479*	Matthew Mahannah	Remb.dép / bottes	100.00
6480*	Martin Auto Enr.	Remorquage F-550 (2x)	413.91
6481*	Ministre des Finances	2e versement sûreté du Québec	61 431.00
6482	Motosport G & L	Chaine Stihl	39.46
6483*	Nutri-Vert	Adapteurs (3x)	347.39
6484	Postes Canada	épandeur de calcium	
6485	Dupont Énergies	Biblio	60.22
6486	R.I.G.M.R.B.M.		1 999.85
6487	Rona	Enfouissement M.R. septembre	3 276.29
6488	Réseau Biblio	12 Maple	33.85
6489*	Sablière Saint-Marie Inc.	Biblio	13.78
6490*	Sani-Gear inc.	Sable (abrasif hiver)	1 749.36
6491*	Seney Électrique Inc.	S.I. / lavage & réparations des habits de combat	1 140.53
6492*	Somavrac C.C.	Maintenance éclairage de rues et lampadaire HV	682.40
6493*	Staples Commercial	Chlorure de calcium	10 193.68
6494*	Tanya Garrick – Rhicard	Fourniture de bureau	369.05
6495	Telus mobilité	Remb.dép / congrès	1 359.17
6496	Sanibert Inc.	FQM 2025 rés#25-04-01	
			250.78
		Toilettes portative (2x) septembre	404.92

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

6497*	Ville de city of Côte Saint-Luc	Contestation loi 96	87.43
6498*	Ville de Bedford	S.I. / entraide 119	760.00
		Bunker	
6499	Wurth Canada Limited	Garage quincailleries	190.41
6500	CIBC-Visa	Visa-rapport de dépense 2025-10-17	319.81

RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN SEPTEMBRE

Dépôt du rapport de l'inspectrice, des permis émis en septembre 2025.

RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS ET DES CHARGES DU 1ER JANVIER AU 31 AOÛT 2025

Dépôt du rapport comparatif des revenus et des charges du 1^{er} janvier au 31 août 2025.

25-10-04

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE (ANGLAIS) QUE LA LANGUE FRANÇAISE

ATTENDU QUE	la <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i> , qui modifie la <i>Charte de la langue française</i> est entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2022;
ATTENDU QUE	les municipalités sont des organismes de l'administration qui doivent adopter une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet;
ATTENDU QUE	le recensement du Canada de 2021 indique que la population de Stanbridge East est de 834 habitants et que 47,9% de la population indique que l'anglais est la première langue officielle parlée;
ATTENDU QUE	les administrations municipales sont le palier de gouvernement le plus près de la population et qu'elles ont la responsabilité morale de traiter les gens avec respect;
ATTENDU QUE	le conseil municipal de Stanbridge East traitera toujours ses résidents, ses visiteurs et son personnel avec respect, comme il se doit dans une société libre et démocratique;
ATTENDU QUE	l'adoption de la présente directive se fait strictement sans préjudice à la position juridique de la Municipalité dans le cadre de procédures judiciaires en cours devant la Cour supérieure du Québec, et ne doit en aucun cas être interprétée comme une renonciation à l'un quelconque de ses droits, recours ou arguments devant cette instance ou toute autre instance judiciaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- Que le Conseil adopte la directive intitulée : " Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle " tel que présenté;

- Que le Conseil confirme que la Municipalité de Stanbridge East a recours aux facultés permises et prévues aux articles 23, 24 et 26 de la *Charte de la langue française* qui encadrent l'utilisation d'une autre langue que le français par un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte;
- Que ces articles portent sur la langue de l'affichage, des documents, de la prestation de services, d'utilisation des moyens technologiques, des communications internes, des communications avec d'autres organismes reconnus, de même que sur la langue employée dans la dénomination, les avis de convocation, les ordres du jour et les procès-verbaux des assemblées délibérantes;
- Que la Municipalité réaffirme par la présente sa volonté de servir sa population de manière exemplaire dans les deux langues reconnues sur son territoire, en conformité avec son statut bilingue;
- Que l'adoption de cette directive particulière ne constitue en rien une renonciation aux droits, recours ou arguments de la Municipalité dans le cadre de la contestation judiciaire en cours contre certaines dispositions de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*.

25-10-05

**OFFRE DE SERVICE ANNUEL DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES -
VOX AVOCAT[E]S INC.**

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu d'accepter l'offre de services annuel de consultation générale de M^e Caroline P. Fontaine, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. (Suivi budget 2026).

25-10-06

**APPEL D'OFFRES N° 25-001 POUR LE POMPAGE ET LE TRANSPORT
DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – CÔTÉ NORD**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Stanbridge East a procédé à un appel d'offres par invitation (Les Pompages West Brome Inc. et Enviro5 Inc.) pour le pompage et le transport d'approximativement ±215 fosses septiques, à réaliser entre le 15 septembre 2025 et le 30 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) entrepreneurs ont fourni les soumissions suivantes :

Les Pompages West Brome Inc. :
Prix forfaitaire : 216,75 \$ par fosse septique
Total (x 215 fosses) = 53 579,78 \$ taxes comprises

Enviro5 Inc. :
Prix forfaitaire : 217,90 \$ par fosse septique
Total (x 215 fosses) = 53 864,07 \$ taxes comprises

CONSIDÉRANT QUE

la résolution # 25-09-07 adoptée à la séance du conseil le 8 septembre 2025 octroyant le contrat à Les Pompages West Brome Inc. doit être annulée, puisque cette entreprise a avisé la municipalité qu'elle n'était plus en mesure d'honorer sa soumission déposée le 3 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a consulté ses conseillers juridiques et qu'il est dans l'intérêt public de conclure rapidement un contrat afin d'assurer la réalisation des travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE

la directrice générale a communiqué avec Enviro5 Inc., qui a confirmé être en mesure d'effectuer les travaux conformément à sa soumission déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu à l'unanimité :

- D'annuler la résolution #25-09-07 adoptée le 8 septembre 2025 par le conseil municipal relativement à l'octroi du contrat à Les Pompages West Brome Inc.;
- D'accepter la soumission déposée par Enviro5 Inc., au montant de 47 257,50\$, plus les taxes applicables, soit 217,90 \$ par fosse septique;
- D'exiger de Les Pompages West Brome Inc. le remboursement de la différence de coût entre sa soumission initiale et celle du nouveau contractant;
- D'autoriser le maire, Greg Vaughan, et la directrice générale, Nicole Blinn, à signer pour et au nom de la municipalité un contrat avec l'entreprise Enviro5 Inc. pour le pompage et le transport des boues de fosses septiques localisées dans le secteur situé au nord de la route 202.

25-10-07

CONTRAT ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SAISON 2025-2026– PAUL BEAUCAGE

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'engager M Paul Beaucage, contrat de gré à gré, pour effectuer l'enlèvement de la neige sur les trottoirs, stationnements et bornes sèches pour la saison 2025-2026, selon l'offre de service reçu en date du 8 septembre 2025.

25-10-08

ACHATS - ÉQUIPEMENTS - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT

la demande et recommandation du directeur du service incendie, Todd Girard;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- D'autoriser l'achats d'équipements pour le service incendie suivantes :
 - Fournisseur : L'arsenal CMP Mayer Inc.- Soumission# Q000910, en date du 25 septembre 2025, pour trois (3) protecteurs de cylindre Fibre de carbone, quatre (4) parties faciale av-3000ht et pour deux (2) cylindres Scott – appareils respiratoire ainsi qu'un boyau Mercedes Kraken, 10 460.00\$ plus les taxes applicables, transport pas inclus;
 - Fournisseur : CSE Incendie et Sécurité Inc.- Soumission# RP-0526, en date du 29 septembre, 2025, pour deux (2) habits combat complet (Bunker gear), deux (2) paires de gants, un (1) cagoule et une machine à laver les boyaux pour un sous-total de 9 510.00\$ plus les taxes applicables, transport non inclus.
 - Fournisseur : Groupe CLR/ communication plus- Soumission #19993, en date du 25 septembre 2025, pour un radio mobile pour un sous-total de 739.95\$ plus les taxes applicables.

(GL # 02 22000 526)

25-10-09

DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a reçu une demande d'entretien du cours d'eau Bouchard afin de corriger des problématiques d'écoulement et de sédimentation affectant notamment le drainage agricole;

CONSIDÉRANT QUE

le rapport technique du service du développement et de la gestion stratégique du territoire de la MRC de Brome-Missisquoi, daté du 22 septembre 2025, recommande des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE

les constats font état d'obstructions de drains agricoles et de dépôts importants de sédiments nuisant à l'écoulement de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC est responsable de l'entretien des cours d'eau en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- **QUE** la municipalité demande officiellement à la MRC de Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux d'entretien recommandés au cours d'eau Bouchard.
- **QUE** la municipalité autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2000\$ émis au nom de la MRC de Brome-Missisquoi.
- **QUE** les coûts des travaux soit réparti selon la superficie contributive des terrains situés dans le bassin versant.
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi pour donner suite aux travaux.

25-10-10

ACHAT-PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIER-MARTECH

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit procéder à l'acquisition de nouveaux panneaux de signalisation routière afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE

le fournisseur Martech Inc. a soumis une offre pour la fourniture de panneaux de signalisation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le conseil autorise l'achat de panneaux de signalisation routière auprès du fournisseur Martech Inc. pour un montant total de 3 203.48\$ plus taxes applicables.

25-10-11

ACHAT-ENSEIGNES DE NOMS DE RUES-GOLIA

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit procéder à l'acquisition de nouveaux panneaux de noms de rues afin de remplacer ceux qui sont endommagés ou manquants et d'assurer une signalisation claire sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE

le fournisseur Goliax, une division de Signalisation de l'Estrie Inc. a soumis une offre pour la fourniture d'enseignes de noms de rues;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que le conseil autorise l'achat d'enseigne de noms de rues auprès du fournisseur Goliax pour un montant total de 317.48\$ (transport inclus), plus taxes applicables.

25-10-12

DÉMARCHE MADA- FORMATION DU COMITÉ LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East a présenté une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1;

CONSIDÉRANT QU'A la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînées dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînées, volet 1, la Municipalité de Stanbridge East désire réaliser la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stanbridge East entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucraut, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que le conseil municipal:

- Procède à la création d'un comité de pilotage local sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes aînées.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

Susan Baker, citoyenne
Tony Pierce, citoyen
Wendy Croker, citoyenne
Noëlla Vallières, citoyenne
Pamela Dillon, citoyenne
Jennifer Corey, coordonnatrice des loisirs
Tanya Garrick Rhicard, conseillère municipale (RQA)
Dominique Poirier, directrice générale adjointe

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

25-10-13

AUTORISATION TOURNAGE -FILM HANTÉE – PRODUCTION A MÉDIA

CONSIDÉRANT QUE

Madame Ruth Arsenault, directrice des lieux de tournage pour le film Hantée produit par la maison de production A Média a demandé l'autorisation de procéder à un tournage sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

le plan des emplacements ainsi que la liste des dates et heures de tournage ont été soumis et approuvés par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE

la production A Média sera responsable du contrôle de la circulation pendant la durée du tournage ;

CONSIDÉRANT QUE

A Média a fourni une copie de son certificat d'assurance nommant la municipalité comme assuré additionnel ;

CONSIDÉRANT QUE

A Média s'engage à informer la population des inconvénients liés au tournage ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de permettre le tournage du film *Hantée* sur le territoire de la municipalité le 14 octobre 2025, ou en cas de pluie le 15 octobre 2025, entre 8 h et 16 h, selon les conditions énumérées précédemment.

25-10-14

DEMANDE DE FINANCEMENT- FONDATION ÉDUCATIVE JEAN-JAQUES-BERTRAND

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal et résolu de contribuer un montant de \$50.00 à la Fondation éducative Jean-Jaques-Bertrand. (10 élèves x 5\$).

25-10-15

DEMANDE DE SUBVENTION-LA MAISON DES JEUNES LE BOUM-PROJET 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE

la Maison des jeunes le Boum sollicite la municipalité pour une contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE

leur mission consiste à offrir un lieu sécuritaire aux jeunes de 12-17 ans et à leur donner des moyens de découvrir un sens et une direction à leur vie, à promouvoir leur bien-être, à développer des relations avec leurs pairs et de contribuer de façon positive à leur communauté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu de contribuer \$200.00 à la Maison des jeunes le Boum afin de leur aider à maintenir un service de qualité, à renforcer un sentiment d'appartenance communautaire, à la prévention des problématiques jeunesse par l'occupation positive et au développement de compétences sociales et civiques.

DEMANDE DE COMMANDITE TOURNOI M15 DE BEDFORD

Il est convenu que le conseil ne souhaite pas contribuer financièrement.

25-10-16

APPUI MORAL POUR LE BOULEVARD DES ARTS 2026– 6^e ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE

l'événement Boulevard des Arts organise sa 6^e édition, qui avait réuni 38 participants répartis dans 21 ateliers situés dans l'ensemble de la MRC de Brome-Missisquoi, contribuant ainsi à la promotion de la culture et des arts dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE

les organisateurs ont sollicité une lettre d'appui tangible de la municipalité ainsi qu'un ajustement de la contribution financière municipale ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les initiatives culturelles régionales tout en respectant les décisions antérieures concernant l'octroi de contributions financières ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu :

- Que le conseil municipal de Stanbridge East exprime son appui moral et son encouragement à l'événement Boulevard des Arts 6^e édition, par la délivrance d'une lettre de soutien officielle ;
- Que le conseil municipal maintienne sa position antérieure concernant la contribution financière, sans engagement supplémentaire, tout en réaffirmant son intérêt à voir l'événement réussir et à promouvoir la culture dans l'ensemble de la MRC de Brome-Missisquoi.

25-10-15

RÉPARATION DE L'ASPHALTE AU HANGAR À ABRASIFS

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE

le revêtement d'asphalte existant au hangar à abrasifs est en mauvais état et nécessite des travaux de réfection afin d'assurer la sécurité et la durabilité des installations;

CONSIDÉRANT QUE

la présence d'une surface imperméable est nécessaire afin d'éviter l'infiltration des eaux contaminées dans le sol et de respecter les normes environnementales applicables;

CONSIDÉRANT QUE

l'entreprise Permaroute a soumis une proposition (n° réf. :61-007-01) de service pour l'exécution des travaux d'excavation de l'asphalte et pavage au hangar à abrasifs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu :

- Que le conseil municipal accepte la proposition de service soumise par Permaroute pour la réparation de l'asphalte au hangar à abrasifs, pour un montant total de 3 937.00\$ plus taxes applicables;
- Que la dépense soit imputée au poste budgétaire GL# 03 21114 000.

CORRESPONDENCE

- Isabelle Charest, Députée de Brome Missisquoi : Félicitation à l'équipe de la bibliothèque Denise Larocque-Duhamel, d'avoir reçu pour une deuxième année consécutive, la plus haute distinction Qualité du Réseau BIBLIO Montérégie.
- La Fondation Claude de Serres : invitation 2^e Casino/Buffet bénéfice le 8 novembre 2025 à 18h-23h, à l'Euro Spa à St-Ignace-de-Stanbridge
- Société d'agriculture de Missisquoi : Remerciements pour précieux soutien-200^e édition Expo de Bedford
- Gouverneurs Massey-Vanier Hockey : Invitation Lancement de la saison, samedi le 18 octobre 2025 à l'aréna Robert-Désourdy de Cowansville

25-10-18

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA RÉPARATION DU VÉHICULE DE VOIRIE F-550

CONSIDÉRANT QUE

le véhicule de voirie F-550 a présenté une défaillance mécanique nécessitant son remorquage pour réparation;

CONSIDÉRANT QUE

les coûts des réparations sont estimés à environ 2 000\$, mais pourraient être supérieurs selon l'ampleur des travaux réellement nécessaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que le conseil autorise la dépense pour la réparation du véhicule de voirie F-550, pour un montant estimatif de 2 000 \$, tout en permettant un ajustement si les réparations nécessaires dépassent ce montant.

25-10-19

REMERCIEMENTS À MONSIEUR GREG VAUGHAN

ATTENDU QUE

Monsieur Greg Vaughan a servi la Municipalité de Stanbridge East en tant que maire pendant 26 ans, et 10 ans en tant que conseiller municipal avant d'occuper les fonctions de maire, consacrant temps, énergie et dévouement au service de la population;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal souhaitent souligner son engagement, sa contribution et son dévouement envers la municipalité au cours de toutes ces années;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que le conseil municipal de Stanbridge East exprime sa gratitude et ses sincères remerciements à Monsieur Greg Vaughan pour ses 26 années de service à titre de maire.

**Les élus du conseil municipal désirent également remercier Mme Nicole Blinn, Directrice générale, pour l'excellence de la relation professionnelle et de collaboration entre elle et l'ensemble du conseil lors de leur mandat de 2021 à 2025.*

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29.

Nicole Blinn, directrice générale

Greg Vaughan, maire